

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 3 MARS 2010

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le mercredi 3 mars 2010 à 20h30 sous la présidence du Maire Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 22 février 2010 et en présence de tous les Conseillers..

Secrétaire de séance : Martyal MASTRORILLO

Le compte-rendu de la séance du 3 février 2010 est adopté à l'unanimité.

SITE ST PIERRE FOURIER :

C'est une étendue de près de 4 hectares qui constitue l'ancien site St Pierre FOURIER. Il s'agit d'en proposer l'utilisation à la Communauté de Communes Val de GRAY. Une large discussion s'instaure et plusieurs propositions sont émises dans trois directions:

- un habitat de bon niveau avec des constructions en Haute Qualité Environnementale
- une résidence pour personnes âgées avec multi-services
- une maison des associations.

Ces propositions d'aménagement seront transmises en temps utile à la C.C.V.G.

QUESTIONS DIVERSES :

- *Document unique d'évaluation des risques professionnels*: une réflexion a été menée pour décider ou non de solliciter le centre de gestion pour l'étude et l'élaboration de ce document . Le montant de cette participation se chiffrant à 326 €, étude et rédaction de ce document seront effectuées directement par les services municipaux.
- *Accessibilité de la voirie et des espaces publics*: la commune est chargée d'élaborer un PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics). Un pré-diagnostic a été réalisé avec l'aide du comité de pilotage communal et de la DDT.Plusieurs réunions ont déjà eu lieu en présence de M.LAVALETTE, technicien DDT chargé de la mise en accessibilité . Il prépare le cahier des charges pour le cabinet d'études chargé de relever les non-conformités relatives à l'accessibilité, de les quantifier, de proposer des solutions et de les estimer financièrement.
- *A la demande de Philippe PLOYER, conseiller municipal, une étude sera conduite dans deux domaines* :
 - Dans le cadre de la commission jeunesse : la prévention des conduites à risque et les addictions chez les jeunes avec tenue de réunions d'information en direction des parents confrontés à ces problèmes, avec l'aide d'intervenants spécialisés.
 - Les jardins familiaux : proposer aux familles intéressées un bout de terrain pour jardiner ; une information sera faite avec parution dans la presse locale et dans les panneaux municipaux afin de savoir dans un premier temps s'il existe un besoin , puis en cas de réponse positive de trouver des terrains disponibles.